Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 022-212203269-20260827-20260827003-DE

DÉPARTEMENT
COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT
SAINT – BRIEUC

COMMUNE DE SAINT – RIEUL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept août à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est assemblé dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine DREZET, Maire.

Présents: Catherine DREZET, Laurent JOSSET, Nathalie DANO, Philippe BORDAIS, Noël RIVIERE, Céline ROUQUETTE, Vincent VEHERT, Julien LONCLE, Cécile BERTOUX, Céline LUCIENNE, Coline RAULT.

Absent excusé : Mickaël LESCOUËT, Emmanuel BEURIER, Isabelle RIO (donne procuration à Catherine DREZET)

Secrétaire de séance : Vincent VEHERT

Objet- Projet extension/rénovation mairie et logements

Madame le Maire rappelle que, lors de la présentation des résultats de l'appel d'offres par le cabinet d'architectes, Ensemble.s, les propositions des entreprises se sont avérées significativement supérieures à l'estimation initiale. Le conseil municipal avait demandé la révision du projet afin de se rapprocher du budget prévu.

En juillet 2026, les architectes ont proposé une réduction du montant des travaux d'environ 71 000 €.

Par ailleurs, début juillet 2026, la commune a reçu l'arrêté d'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), signé par le préfet de région, confirmant l'octroi d'une subvention pour ce projet.

Un échange a eu lieu ce jeudi 27 août entre la commission finances et Mr CLUZAN, conseiller aux décideurs locaux de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) afin d'évaluer la faisabilité du projet, en tenant compte des autres engagements financiers de la commune, à court et long terme. L'analyse de Mr CLUZAN révèle que le taux d'endettement reste modéré, plusieurs emprunts prenant fin en 2027, 2030 et 2034, la poursuite du projet ne met pas la commune en difficulté.

Après délibération et vote, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de poursuivre le projet. Le cahier des charges techniques de chaque lot, intégrant les modifications, sera transmis en septembre 2026 aux entreprises ayant participé à l'appel d'offres.

A SAINT RIEUL
Le 7 septembre 2026
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-RIEUL
CÔTES-D'ARMOR

Catherine DREZET

Secrétaire de séance

Vincent VEHERT